

Fiche pratique salariés

AGRICA PRÉVOYANCE VOUS ACCOMPAGNE SUR...

Les versements volontaires via le portail PER CCPMA

Le saviez-vous ?

Grâce à votre entreprise, vous bénéficiez d'un Plan d'Épargne Retraite (PER) qui vous permet de vous constituer un complément de revenus dont vous profiterez à la retraite.

Ce dispositif est alimenté par les cotisations obligatoires prélevées chaque mois sur votre fiche de paie, financées par vous et votre entreprise. Vous pouvez à tout moment compléter cette épargne en réalisant des versements volontaires à votre gré.

1 Connectez-vous au portail

1

Connectez-vous sur :

<https://epargnant.per-agricaprevoyance.com/>

Ou flashez ce QR code :



2

Entrez votre
identifiant
de connexion

*(retrouvez-le
en haut
de votre
courrier)*

3

Entrez votre mot de passe :

- Vous ne vous êtes encore jamais connecté : indiquez le mot de passe provisoire reçu par courrier.
- Vous n'avez pas reçu votre mot de passe ou vous l'avez égaré : connectez-vous à l'espace en indiquant votre identifiant, cliquez sur « J'ai oublié mon mot de passe ».
- Vous avez déjà créé votre espace : indiquez le mot de passe que vous avez choisi lors de votre précédente connexion.

2 Réalisez simplement votre versement

Sur votre écran, cliquez sur



Agir sur mon épargne

puis sélectionnez

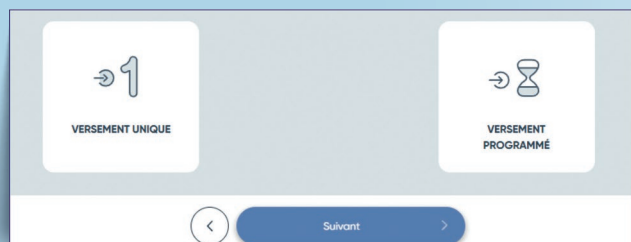


Faire un versement

► À l'ouverture du nouvel écran, **sélectionnez « préparer ma retraite », puis cliquez sur « suivant ».**

► Une nouvelle page s'affiche alors pour vous décrire les conséquences fiscales de votre choix. Une fois que vous en aurez pris connaissance, **cliquez sur le bouton « continuer la saisie de mon versement ».**

► Vous pourrez alors choisir **le type de versement que vous souhaitez réaliser.**



► Sur le nouvel écran **saisissez le montant que vous souhaitez verser et votre choix fiscal (déductible ou non de vos revenus imposables 2022).**

► Une fois cette étape validée, une nouvelle page s'affiche vous rappelant le ou les supports sur lesquels sera placé votre versement (cf au verso « Zoom sur le placement de vos versements »). **Cliquez sur « suivant ».**

► Vous pourrez alors choisir votre mode de paiement et valider votre opération.

